

OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION « LA REUNION DES LIVRES »

STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE

« La Réunion des Livres » est une association interprofessionnelle des métiers du livre créée en 2007. Elle regroupe des auteurs, des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, des documentalistes et des enseignants qui ont tous pour objectif général de faire la promotion du livre et de la lecture pour tous les publics à la Réunion. De par son implication dans tous les secteurs des métiers du livre, cette association pourrait représenter un partenaire privilégié pour le réseau de lecture publique de la Ville de Saint-Denis. L'adhésion de la Collectivité à « La Réunion des Livres » devrait permettre un accès entre autres services :

- au soutien dans la structuration des projets : mise en place d'un accueil d'auteur, conseils et informations sur la législation sur les droits d'auteurs et les droits de l'édition, mise en relation avec des auteurs, illustrateurs ;

- à la mise à disposition gracieuse ou à des tarifs préférentiels d'expositions ;

- à l'accès au carnet d'adresses des adhérents de l'association : auteurs, illustrateurs, animateurs d'atelier ;

- à la primeur des informations sur des actions culturelles : prix littéraires, venue d'auteurs extérieurs, salons....

Cette adhésion est payante. Le tarif actuel est de 50 € pour l'année civile.

« La Réunion des Livres » est également connue pour sa participation au Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association « La Réunion des Livres » à partir de l'année 2013 moyennant le versement d'une cotisation annuelle ;

- de m'autoriser à engager les démarches nécessaires à cette adhésion et à signer tout document afférent ;

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion chaque année, au tarif alors en vigueur, si l'intérêt de la collectivité reste marqué par cette action.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12724-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-DENIS
A L'ASSOCIATION « LA REUNION DES LIVRES »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le Rapport N° 12/7-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 7^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Denis à l'Association « La Réunion des Livres » à partir de 2013 moyennant le versement d'une cotisation annuelle.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à cette adhésion et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 Autorise le renouvellement de l'adhésion chaque année, au tarif alors en vigueur, si l'intérêt de la collectivité reste marqué par cette action.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12724-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE